



MAIRIE D'ORCHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL – 19-05-2022

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Barbara PANOUILLOT, Liliane RELION, Aurore GELEY, Edwige VERNEREY, Michele BOUCARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Jeannot BAUDOT

Absents excusés :

Thierry ESCODA, Alexandre DUMONT

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD

En préambule au Conseil Municipal, M. KIEFFER, de l'association SOS CALVAIRE vient présenter l'action de son association et discuter de la rénovation du calvaire sis en haut de la rue de la République (en face de l'office notarial). Il souhaiterait par ailleurs connaître l'historique de ce monument, il lui est conseillé de se rapprocher de la Maison du Patrimoine.

Il demande à la mairie une aide financière afin de mener à bien ce projet.

Des devis estimatifs seront demandés, afin que les conseillers puissent se prononcer sur une participation financière lors d'un prochain conseil.

Modification des statuts de la Communauté de Commune Jura Nord (CCJN) :

Restitution de la compétence de la zone de détente et de loisirs à la commune de Gendrey :

Changement de la compétence « assainissement des eaux usées » en compétence obligatoire.

Le maire explique les tenants et aboutissants de cette modification. Le Conseil Municipal de Gendrey a donné son accord pour la reprendre la compétence supplémentaire « création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du parc intercommunal ».

Le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité

Marché éclairage public avec le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEK) du Jura : 2 ème tranche RVS E-LUM (plateforme de maintenance de l'éclairage public)

Cette seconde tranche de travaux se déroulera sur le Clos Bellevue, une partie de la rue de la Vierge, le lotissement des Champs Jourdain, les rues de la Bienvenue et de la Fraternité et consistera à remplacer des lampes de rue par des leds et à changer de coffrets vétustes. Le montant de ces travaux est estimé à 33 925,03 € TTC. Une participation de 50% du coût de l'opération (plafonné à 30 000,00 €) peut être demandée. La part de la commune s'élèverait alors à 18 6325,06 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce programme d'éclairage public et sollicite l'obtention de l'aide.

Gratifications des stagiaires

Le service administratif a accueilli une stagiaire du centre de formation « Savoirs et Formation » de Dole, en reconversion professionnelle. Elle a travaillé durant semaines. Bien que ce stage ne soit pas rémunéré, le maire propose de lui allouer une gratification.

Il est proposé d'instituer le versement d'une éventuelle gratification dans le cas de stage d'une durée inférieure à 2 mois, d'un montant maximum de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale, exonérée de charges sociales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette indemnité et charge le Maire d'en définir le montant en fonction de son appréciation sur le travail fourni.

Concernant cette stagiaire, le montant décidé est de 400,00€.